RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
du
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250626-2025-114-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de juin à 19 H 00

***OBJET** : EDUCATION ET APPRENTISSAGES*
Approbation de la demande de subvention au titre des Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du règlement intérieur et de l'engagement moral mis en place dans ce cadre

N°2025/114

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le ***18 juin 2025***, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de ***M. Xavier HAQUIN.***

Présents :
M. Xavier HAQUIN, ***Maire***
M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M.RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU MUSTAFA, ***Adjoints au Maire***

M. ANNOUR, Mme APARICIO TRAORE, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, Mme DE CARLI, M. CARON, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, Mme YAHYA, M. KNOBLOCH, Mme THYS, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL, M. PERROT, M. KHINACHE, M. BAY, M. MELO DELGADO, ***Conseillers Municipaux***

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BLANCHARD	(pouvoir à M. Xavier HAQUIN)
Mme LEMARCHAND	(pouvoir à M. CARON)
Mme DEHAS	(pouvoir à Mme MEZIERE)
M. GODARD	(pouvoir à Mme BENLAHMAR)
M. LAROZE	(pouvoir à Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE)
M. KEBATCHIEFF	(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES
Mme LAMBERT	(pouvoir à Mme DE CARLI)
Mme DAHMANI	(pouvoir à M. KHINACHE)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condidtion de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 01/07/2025
Publiée le : 01/07/2025

Le Maire,

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : ***M. KNOBLOCH*** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :
Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy –Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250626-2025-114-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Délibération n° 2025/114

OBJET :
EDUCATION ET APPRENTISSAGES
Approbation de la demande de subvention au titre des Contrats locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du règlement intérieur et de l'engagement moral mis en place dans ce cadre

Sur la proposition du Maire,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

VU la délibération n° 2024/113 du 28 juin 2024 portant sur les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité ;

VU l'avis rendu par la Commission Education et Apprentissages qui s'est tenue le 17 juin 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité de faire perdurer le dispositif d'Accompagnement à la Scolarité sur la ville d'Ermont ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre des projets CLAS ;

CONSIDERANT la nécessité de réactualiser le règlement intérieur mis en place au sein des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité ;

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ABROGE** la délibération n° 2024/113 du 28 juin 2024 portant sur les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité ;
- **SOLLICITE** une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise afin de mener à bien les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité mis en œuvre au sein des Centres socio-culturels et de la Maison de quartier des Espérances ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette demande ;
- **APPROUVE** les modalités d'organisation définies et le règlement intérieur qui régit ce dispositif sur la commune ;
- **PRECISE** que les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité seront reconduits tacitement, sauf délibération contraire.

MAIRIE D'ERMONT 2 Val d'Oise

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN